



ROYAUME DU MAROC
DÉCLARATION DE S.E M. MOHAMED BASRI, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC AUPRÈS
DE L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES
CHIMIQUES
A LA CENT DIXIEME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF
07-10 Octobre 2025
Point 9 de l'ordre du jour – Technologies Emergentes

M. le Président,

Les nouvelles technologies émergentes, en particulier celles basées sur l'Intelligence Artificielle (IA), ont connu au cours des dernières années un développement majeur, aussi bien dans les domaines civils que militaires, lui ayant conféré une grande importance dans les discussions au sein des enceintes internationales et multilatérales.

A cet égard, le Maroc se réjouit qu'au sein de notre Organisation, cette thématique continue d'être placée parmi les grandes priorités et salue à ce titre la vision anticipative du Directeur Général de l'OIAC, ainsi que le travail en cours réalisé par le Groupe de Travail Temporaire sur l'IA, placé sous la direction du SAB, dont les recommandations sont attendues avec grand enthousiasme, d'ici la fin de l'année.

Ma délégation se félicite également des différentes rencontres organisées conjointement par le Secrétariat Technique et les Etats Membres, notamment la 1^{ère} Conférence Internationale de l'OIAC, tenue à Rabat, sur le rôle de l'IA dans la mise en œuvre de la CIAC, la Conférence de Berlin sur l'IA et les Armes de Destruction Massive, ainsi que l'Atelier International de Shanghai sur l'IA et la sûreté et sécurité chimique.

Ces rendez-vous importants ont permis de mettre en exergue les opportunités et les risques de l'IA pour la mise en œuvre de la Convention, l'importance d'un accès équitable aux bénéfices des technologies émergentes, notamment pour les États Parties en développement, ainsi que la nécessité de renforcer les capacités nationales et la coopération internationale pour en assurer une utilisation éthique et responsable et une gouvernance holistique et interdisciplinaire portant sur l'ensemble des dimensions légales, techniques et sociales.

M. le Président,

Pour le Royaume du Maroc, l'IA n'est pas uniquement une composante technique de la digitalisation, mais un moteur central de la refonte des structures de gestion, des modes de décision et des relations entre l'État et la société, et ce, dans tous les domaines sur une base sûre et transparente.

Le Maroc, pays d'Afrique, œuvre dans un esprit de positionnement actif, prônant une IA africaine ancrée dans les valeurs culturelles du Continent, ouverte à des partenariats responsables visant à faire de la technologie un vecteur pour la paix et la sécurité internationales et qui permettraient le renforcement des capacités et des connaissances en la matière, à même de réduire au mieux les asymétries technologiques et combler le fossé numérique tant au niveau intra régional qu'au niveau interrégional.

Parallèlement, ma délégation attache une attention particulière aux risques d'accès croissant à l'IA, notamment dans le domaine militaire, par les acteurs non-étatiques, en particulier les groupes armés et les groupes terroristes. A cet effet, le Royaume du Maroc appelle à continuer les réflexions et les discussions au sein de notre Organisation pour identifier les pistes et les moyens à mettre en œuvre pour prévenir l'accessibilité de ces groupes, les habilitant à développer des systèmes opérationnels à base d'IA, renforcer la sécurité des bases de données, des installations stratégiques et sensibles, y compris de l'industrie chimique contre les cyberattaques.

En conclusion, je réitère la disposition du Maroc à coopérer activement avec l'OIAC et les Etats Parties pour approfondir la réflexion sur la manière avec laquelle l'IA peut soutenir la mise en œuvre de la Convention et promouvoir les efforts de renforcement des capacités des États Parties dans ce domaine, particulièrement en Afrique, permettant de concilier entre sécurité, efficience et gouvernance.

Merci pour votre attention.